CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021

Votre gouvernement

Québec

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Crédits supplémentaires
Budget de dépenses 2020-2021

Dépôt légal − Novembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-87978-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-87979-4 (en ligne)

© Gouvernement du Québec − 2020

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet des crédits supplémentaires 7
2. Contenu du volume Crédits supplémentaires 7

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Sommaire des crédits supplémentaires 15
Affaires municipales et Habitation 17
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 21
Culture et Communications 23
Économie et Innovation 27
Éducation et Enseignement supérieur 31
Justice 37
Santé et Services sociaux 41
Transports 45

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLE

Sommaire des prévisions additionnelles des fonds spéciaux à approuver 51
Économie et Innovation 53
Justice 57
Transports 61

NOTES EXPLICATIVES

1. OBJET DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le volume **Crédits supplémentaires** est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits supplémentaires requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 afin d'assurer le financement du déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, comprenant les mesures annoncées lors du Portrait de la situation économique et financière de juin 2020 et du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020. Les crédits portent sur les dépenses dont les paiements grèvent le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Le dépôt du volume vise également à faire approuver les prévisions de dépenses additionnelles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 concernant les fonds spéciaux à l'égard desquels des crédits supplémentaires sont consentis au ministre responsable. Lorsque ces prévisions auront été approuvées par l'Assemblée nationale, les ministres seront autorisés, pour les fins des fonds spéciaux dont ils sont responsables, à prendre sur le fonds consolidé du revenu les sommes disponibles dans ces fonds spéciaux.

Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les sommes d'argent perçues par le gouvernement constituent le fonds consolidé du revenu. Ce dernier est composé du fonds général et des fonds spéciaux, et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

2. CONTENU DU VOLUME CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le volume **Crédits supplémentaires** présente deux sections :

- la première est consacrée aux crédits des ministères faisant l'objet de dépenses additionnelles, lesquels comprennent des crédits à voter et des crédits permanents autorisés par des lois particulières. Bien que ces derniers ne fassent pas l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale, les révisions aux crédits permanents sont présentées dans le volume **Crédits supplémentaires** considérant l'obligation de les distinguer au Budget de dépenses et puisqu'elles ont pour effet de réviser l'objectif de dépenses de programme d'un même montant;

- la seconde se rapporte au budget des fonds spéciaux pour lesquels des crédits supplémentaires sont consentis au ministre responsable.

PREMIÈRE SECTION : CRÉDITS DES MINISTÈRES PAR PORTEFEUILLE

Les crédits supplémentaires requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 pour financer le déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie s'élèvent à 10 150,4 M$, soit 5 151,3 M$ en crédits à voter, dont 2 346,3 M$ au Fonds de suppléance du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », et 4 999,1 M$ en crédits permanents.

Certaines mesures sont prévues au Fonds de suppléance plutôt que dans les portefeuilles, permettant notamment de pourvoir en crédits le Fonds de suppléance, lequel a fait l'objet de plusieurs recours non prévus au budget de mars 2020, en lien avec les mesures annoncées pour la COVID-19.

Les crédits permanents requis de 4 999,1 M$ n'ont pas à être votés. La majorité de ces crédits se retrouve au portefeuille « Santé et Services sociaux » et sont autorisés par la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), soit 4 874,1 M$.

Le tableau suivant présente les crédits supplémentaires 2020-2021 par portefeuille :

Crédits supplémentaires 2020-2021
(en millions de dollars)

	2020-2021		
	Crédits à voter	**Crédits permanents**	**Crédits totaux**
Affaires municipales et Habitation	800,0	-	**800,0**
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 346,3	-	**2 346,3**
Culture et Communications	90,0	-	**90,0**
Économie et Innovation	625,0	125,0	**750,0**
Éducation et Enseignement supérieur	85,0	-	**85,0**
Justice	5,0	-	**5,0**
Santé et Services sociaux	-	4 874,1	**4 874,1**
Transports	1 200,0	-	**1 200,0**
Total	**5 151,3**	**4 999,1**	**10 150,4**

Le rehaussement du niveau de dépenses de programmes de 10 150,4 M$ porte ainsi l'objectif des dépenses de programmes à 96 341,5 M$ pour l'exercice financier 2020-2021. Celui-ci découle du déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, comprenant les mesures annoncées lors du Portrait de la situation économique et financière de juin 2020, totalisant 5 656,3 M$, et du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020, totalisant 4 494,1 M$.

Le tableau suivant présente la répartition des crédits supplémentaires 2020-2021 par mesure :

Répartition des crédits supplémentaires 2020-2021 par mesure
(en millions de dollars)

	Crédits à voter aux portefeuilles	Crédits à voter au Fonds de suppléance	Crédits permanents	Crédits totaux
Affaires municipales et Habitation	**800,0**	**-**	**-**	**800,0**
Aide financière pour soutenir les municipalités	800,0	-	-	800,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	**-**	**85,0**	**-**	**85,0**
Aide financière pour la mise en œuvre de mesures de recrutement de travailleurs agricoles	-	45,0	-	45,0
Accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole	-	40,0	-	40,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	**-**	**815,0**	**-**	**815,0**
Investir dans les infrastructures pour accélérer la relance de notre économie	-	73,0	-	73,0
Réserve pour répondre à d'éventuels besoins pouvant découler de la pandémie de la COVID-19	-	300,0	-	300,0
Autres mesures	-	442,0	-	442,0
Culture et Communications	**90,0**	**90,0**	**-**	**180,0**
Soutenir temporairement le fonds de roulement des entreprises culturelles (SODEC)	-	20,0	-	20,0
Plan de relance économique du secteur de la culture et des communications	90,0	20,0	-	110,0
Préserver l'offre culturelle dans les salles de spectacle et les théâtres	-	50,0	-	50,0
Économie et Innovation	**625,0**	**239,9**	**125,0**	**989,9**
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	625,0	-	-	625,0
Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)	-	-	125,0	125,0
Bonifier le volet tourisme du PACTE	-	37,1	-	37,1
Appuyer l'investissement en tourisme, pour les établissements hôteliers	-	52,8	-	52,8
Accélérer la croissance des PME	-	30,0	-	30,0
Investir dans les infrastructures de recherche	-	10,0	-	10,0
Appuyer la relance des centres-villes	-	25,0	-	25,0
Appuyer l'économie sociale en région	-	5,0	-	5,0
Augmenter les sommes à la disposition des Fonds de recherche du Québec	-	10,0	-	10,0
Déployer des mesures adaptées à certains secteurs stratégiques	-	40,0	-	40,0
Développer des chaînes d'approvisionnement locales	-	10,0	-	10,0
Mener une offensive pour la numérisation des entreprises	-	20,0	-	20,0
Éducation et Enseignement supérieur	**85,0**	**592,1**	**-**	**677,1**
Aide aux emprunteurs visés par la Loi sur l'aide financière aux études (suspension des remboursements des prêts étudiants) et améliorer les services d'aide aux étudiants	**-**	187,5	-	187,5
Mise en place du taux unique de la taxe scolaire	**-**	172,9	-	172,9
Fonds pour une rentrée sécuritaire visant à répondre aux mesures sanitaires et poursuivre le soutien à la réussite des jeunes de l'éducation et l'enseignement primaire et secondaire	85,0	-	-	85,0

Répartition des crédits supplémentaires 2020-2021 par mesure (suite)
(en millions de dollars)

	Crédits à voter aux portefeuilles	Crédits à voter au Fonds de suppléance	Crédits permanents	Crédits totaux
Éducation et Enseignement supérieur (suite)				
Achat de matériel de protection pour les écoles	-	20,0	-	20,0
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	-	57,0	-	57,0
Soutenir la diplomation des élèves		20,0	-	20,0
Soutenir l'accès et la diplomation au collégial	-	16,7	-	16,7
Faciliter la requalification des chômeurs	-	13,0	-	13,0
Développer de nouveaux projets d'apprentissage en entreprise et adapter l'offre de formation aux besoins régionaux	-	1,0	-	1,0
Aide financière aux camps de jour	-	11,0	-	11,0
Bonifier le programme de soutien à l'action bénévole	-	20,0	-	20,0
Plan de relance pour activités physiques, sportives, loisirs et plein air	-	70,0	-	70,0
Soutenir la santé mentale	-	3,0	-	3,0
Énergie et Ressources naturelles	**-**	**25,0**	**-**	**25,0**
Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel pour desservir les secteurs industriels et agricoles	-	25,0	-	25,0
Famille	**-**	**82,3**	**-**	**82,3**
Soutenir les services de garde	-	74,0	-	74,0
Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires	-	8,3	-	8,3
Finances	**-**	**274,0**	-	**274,0**
Programme d'aide pour les loyers commerciaux	-	274,0	-	274,0
Forêts, Faune et Parcs	**-**	**24,0**	**-**	**24,0**
Bonifier le programme Innovation Bois	-	23,0	-	23,0
Soutenir la recherche et le développement	-	1,0	-	1,0
Justice	**5,0**	**-**	**-**	**5,0**
Soutenir les personnes victimes d’actes criminels	5,0	-	-	5,0
Santé et Services sociaux	**-**	**-**	**4 874,1**	**4 874,1**
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	-	-	1 803,5	1 803,5
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise	-	-	2 151,9	2 151,9
Autres mesures de soutien en santé et services sociaux	-	-	905,9	905,9
Investir en santé mentale	-	-	12,8	12,8

Répartition des crédits supplémentaires 2020-2021 par mesure (suite)
(en millions de dollars)

	Crédits à voter aux portefeuilles	Crédits à voter au Fonds de suppléance	Crédits permanents	Crédits totaux
Tourisme	**-**	**67,8**	**-**	**67,8**
Plan de relance touristique	-	3,8	-	3,8
Appuyer le secteur de l'hébergement	-	38,0	-	38,0
Assurer le maintien des actifs stratégiques touristiques des grands centres québécois	-	13,5	-	13,5
Bonifier le programme Passeport Attraits	-	5,0	-	5,0
Promouvoir le tourisme sur les marchés québécois et hors Québec	-	5,0	-	5,0
Stimuler la relance touristique de la région de Montréal	-	2,5	-	2,5
Transports	**1 200,0**	**29,8**	**-**	**1 229,8**
Programme d'aide d'urgence en transport collectif de personnes	1 200,0	-	-	1 200,0
Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels	-	29,8	-	29,8
Travail, Emploi et Solidarité sociale	**-**	**21,4**	**-**	**21,4**
Combler les dépenses additionnelles (CNESST)	-	20,7	-	20,7
Reconnaître les expériences de travail pertinentes pour donner accès à l'industrie de la construction (CCQ)	-	0,7	-	0,7
Total	**2 805,0**	**2 346,3**	**4 999,1**	**10 150,4**
	5 151,3			

DEUXIÈME SECTION : BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLE

Le déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie requiert des dépenses additionnelles de 1 830,0 M$ dans les fonds spéciaux pour l'exercice financier 2020-2021.

Les dépenses additionnelles seront financées par des revenus supplémentaires provenant de leur ministère et se répartissent ainsi :

- 625,0 M$ au Fonds du développement économique du portefeuille « Économie et Innovation » en lien avec les pertes estimées sur les interventions financières dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE);

- 5,0 M$ au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels du portefeuille « Justice » pour la réalisation d'un appel de projets permettant d'intervenir auprès des personnes victimes d'actes criminels. Les projets financés, en faveur d'organismes qui offrent des services directs aux personnes victimes d'actes criminels, doivent leur permettre de moderniser leurs services, leurs installations et leurs outils d'intervention dans le but d'offrir un soutien mieux adapté aux besoins de leurs clientèles;

- 1 200,0 M$ au Fonds des réseaux de transport terrestre du portefeuille « Transports » pour bonifier le soutien aux organismes et aux sociétés de transport collectif pour pallier les pertes de revenus et les dépenses occasionnées par la COVID-19 et ainsi leur permettre d'assurer la continuité de leurs services.

Dépenses additionnelles 2020-2021 pour certains fonds spéciaux
(en millions de dollars)

	2020-2021
	Dépenses à approuver
Économie et Innovation	
Fonds du développement économique	625,0
Justice	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	5,0
Transports	
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 200,0
Total	**1 830,0**

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Sommaire des crédits supplémentaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		
	Crédits à voter	**Crédits permanents**	**Crédits totaux**
Affaires municipales et Habitation	800 000,0	-	**800 000,0**
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 346 300,0	-	**2 346 300,0**
Culture et Communications	90 000,0	-	**90 000,0**
Économie et Innovation	625 000,0	125 000,0	**750 000,0**
Éducation et Enseignement supérieur	85 000,0	-	**85 000,0**
Justice	5 000,0	-	**5 000,0**
Santé et Services sociaux	-	4 874 100,0	**4 874 100,0**
Transports	1 200 000,0	-	**1 200 000,0**
Total	**5 151 300,0**	**4 999 100,0**	**10 150 400,0**

Affaires municipales et Habitation

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	800 000,0	-	-	**800 000,0**
Crédit à voter				**800 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Transfert	**800 000,0**
Total	**800 000,0**

Programme 3
Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Aide financière aux municipalités	800 000,0	-	-	**800 000,0**
Crédit à voter				**800 000,0**

Ce programme englobe des mesures du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Élément	2020-2021
	2	
Budget de dépenses		
Transfert	800 000,0	**800 000,0**
	800 000,0	**800 000,0**

Crédits de transfert

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 3 – Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	
Autres crédits de transfert	**800 000,0**
Total du programme 3	**800 000,0**
Total	**800 000,0**

Ventilation par bénéficiaire
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Municipalités	**800 000,0**
Total	**800 000,0**

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Support	**800 000,0**
Total	**800 000,0**

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
5. Fonds de suppléance	2 346 300,0	-	-	**2 346 300,0**
Crédit à voter				**2 346 300,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Fonctionnement	**2 346 300,0**
Total	**2 346 300,0**

Programme 5
Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes[1]	2 346 300,0	-	-	**2 346 300,0**
Crédit à voter				**2 346 300,0**

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget 2020-2021.

[1] Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Élément 1	2020-2021
Budget de dépenses		
Fonctionnement	2 346 300,0	**2 346 300,0**
	2 346 300,0	**2 346 300,0**

Culture et Communications

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	90 000,0	-	-	**90 000,0**
Crédit à voter				**90 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Transfert	**90 000,0**
Total	**90 000,0**

Programme 2
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
4. Société de développement des entreprises culturelles	90 000,0	-	-	**90 000,0**
Crédit à voter				**90 000,0**

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Élément 4	2020-2021
Budget de dépenses		
Transfert	90 000,0	**90 000,0**
	90 000,0	**90 000,0**

Crédits de transfert

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 2 – Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	**90 000,0**
Total du programme 2	**90 000,0**
Total	**90 000,0**

Ventilation par bénéficiaire
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Entreprises	**90 000,0**
Total	**90 000,0**

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Support	**90 000,0**
Total	**90 000,0**

Économie et Innovation

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Développement de l'économie	125 000,0	-	-	**125 000,0**
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	625 000,0	-	-	**625 000,0**
	750 000,0	**-**	**-**	**750 000,0**
Moins :				
Crédits permanents				**125 000,0**
Crédit à voter				**625 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Créances douteuses et autres provisions	**750 000,0**
Total	**750 000,0**

Programme 2
Développement de l'économie

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
3. Développement économique régional	125 000,0	-	-	**125 000,0**
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)				
Élément 3				**125 000,0**
Crédit à voter				**-**

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Élément 3	2020-2021
Budget de dépenses		
Créances douteuses et autres provisions	125 000,0	**125 000,0**
	125 000,0	**125 000,0**

Programme 4
Interventions relatives au Fonds du développement économique

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Programme ESSOR	625 000,0	-	-	**625 000,0**
Crédit à voter				**625 000,0**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Élément		2020-2021
	2		
Budget de dépenses			
Créances douteuses et autres provisions	625 000,0		**625 000,0**
	625 000,0		**625 000,0**

Éducation et Enseignement supérieur

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Administration	4 150,0	-	-	**4 150,0**
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	75 000,0	-	-	**75 000,0**
6. Développement du loisir et du sport	5 850,0	-	-	**5 850,0**
	85 000,0	**-**	**-**	**85 000,0**
Crédit à voter				**85 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Fonctionnement	**4 150,0**
Transfert	**80 850,0**
Total	**85 000,0**

Programme 1
Administration

(en milliers de dollars)

Éléments	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	300,0	-	-	**300,0**
3. Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire	3 700,0	-	-	**3 700,0**
6. Loisir et sport	150,0	-	-	**150,0**
	4 150,0	**-**	**-**	**4 150,0**
Crédit à voter				**4 150,0**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du loisir et du sport.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Éléments			2020-2021
	2	**3**	**6**	
Budget de dépenses				
Fonctionnement	300,0	3 700,0	150,0	**4 150,0**
	300,0	**3 700,0**	**150,0**	**4 150,0**

Programme 4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

(en milliers de dollars)

Éléments	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Commissions scolaires	68 625,0	-	-	**68 625,0**
2. Commissions scolaires à statut particulier	1 875,0	-	-	**1 875,0**
4. Enseignement privé	4 500,0	-	-	**4 500,0**
	75 000,0	**-**	**-**	**75 000,0**
Crédit à voter				**75 000,0**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires et aux établissements privés subventionnés les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Éléments			2020-2021
	1	2	4	
Budget de dépenses				
Transfert	68 625,0	1 875,0	4 500,0	**75 000,0**
	68 625,0	**1 875,0**	**4 500,0**	**75 000,0**

Programme 6
Développement du loisir et du sport

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Développement du loisir et du sport	5 850,0	-	-	**5 850,0**
Crédit à voter				**5 850,0**

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Élément	
	1	**2020-2021**
Budget de dépenses		
Transfert	5 850,0	**5 850,0**
	5 850,0	**5 850,0**

Crédits de transfert

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 4 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	**70 500,0**
Enseignement privé	**4 500,0**
Total du programme 4	**75 000,0**
Programme 6 – Développement du loisir et du sport	
Promotion de l'activité physique	**1 950,0**
Soutien aux organismes multidisciplinaires	**3 900,0**
Total du programme 6	**5 850,0**
Total	**80 850,0**

Ventilation par bénéficiaire
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Institutions d’enseignement	**76 170,0**
Organismes à but non lucratif	**4 680,0**
Total	**80 850,0**

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Rémunération	**67 485,7**
Fonctionnement	**5 850,0**
Support	**7 514,3**
Total	**80 850,0**

Justice

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Administration de la justice	5 000,0	-	-	**5 000,0**
Crédit à voter				**5 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Affectation à un fonds spécial	**5 000,0**
Total	**5 000,0**

Programme 1
Administration de la justice

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
4. Affaires juridiques, législatives et accès à la justice	5 000,0	-	-	**5 000,0**
Crédit à voter				**5 000,0**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Élément	2020-2021
	4	
Budget de dépenses		
Affectation à un fonds spécial	5 000,0	**5 000,0**
	5 000,0	**5 000,0**

Crédits affectés à un fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 1 – Administration de la justice	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	**5 000,0**
Total	**5 000,0**

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Fonctionnement	**5 000,0**
Total	**5 000,0**

Santé et Services sociaux

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
2. Services dispensés à la population	4 874 100,0	-	-	**4 874 100,0**
Moins :				
Crédits permanents				**4 874 100,0**
Crédit à voter				**-**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Transfert	**4 874 100,0**
Total	**4 874 100,0**

Programme 2
Services dispensés à la population

(en milliers de dollars)

Éléments	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Santé publique	2 562 100,0	-	-	**2 562 100,0**
4. Soutien à l'autonomie des personnes âgées - Hébergement	906 756,0	-	-	**906 756,0**
8. Santé mentale	12 800,0	-	-	**12 800,0**
9. Santé physique	818 292,0	-	-	**818 292,0**
11. Soutien aux services	110 580,0	-	-	**110 580,0**
13. Organismes communautaires et autres organismes	87 600,0	-	-	**87 600,0**

Suite à la page suivante

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

Ventilation par supercatégorie

(en milliers de dollars)

	Éléments						Sous-total
	1	4	8	9	11	13	
Budget de dépenses							
Transfert	2 562 100,0	906 756,0	12 800,0	818 292,0	110 580,0	87 600,0	4 498 128,0
	2 562 100,0	**906 756,0**	**12 800,0**	**818 292,0**	**110 580,0**	**87 600,0**	**4 498 128,0**

Programme 2 (suite)
Services dispensés à la population

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
14. Activités connexes	375 972,0	-	-	**375 972,0**
	4 874 100,0	**-**	**-**	**4 874 100,0**
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur la santé publique, (RLRQ, chapitre S-2.2)				
Élément 1				**2 562 100,0**
Élément 4				**906 756,0**
Élément 8				**12 800,0**
Élément 9				**818 292,0**
Élément 11				**110 580,0**
Élément 13				**87 600,0**
Élément 14				**375 972,0**
Crédit à voter				**-**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Sous-total	Éléments 14	2020-2021
Budget de dépenses			
Transfert	4 498 128,0	375 972,0	**4 874 100,0**
	4 498 128,0	**375 972,0**	**4 874 100,0**

Crédits de transfert

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 2 – Services dispensés à la population	
Établissements privés	**44 232,0**
Établissements publics	**4 366 296,0**
Organismes communautaires et autres organismes	**87 600,0**
Autres crédits de transfert	**375 972,0**
Total du programme 2	**4 874 100,0**
Total	**4 874 100,0**

Ventilation par bénéficiaire
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Établissements de santé et de services sociaux	**4 786 500,0**
Organismes à but non lucratif	**87 600,0**
Total	**4 874 100,0**

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Rémunération	**1 650 807,7**
Fonctionnement	**3 134 831,7**
Capital	**860,6**
Support	**87 600,0**
Total	**4 874 100,0**

Transports

Ventilation par programme
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 200 000,0	-	-	**1 200 000,0**
Crédit à voter				**1 200 000,0**

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	2020-2021
Budget de dépenses	
Affectation à un fonds spécial	**1 200 000,0**
Total	**1 200 000,0**

Programme 1
Infrastructures et systèmes de transport

(en milliers de dollars)

Élément	Budget de dépenses 2020-2021	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2020-2021
1. Transport terrestre	1 200 000,0	-	-	**1 200 000,0**
Crédit à voter				**1 200 000,0**

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières de même que l'amélioration, la réfection, et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme regroupe les activités et mandats du Secrétariat aux affaires maritimes et comprend une contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

Ventilation par supercatégorie
(en milliers de dollars)

	Élément 1	2020-2021
Budget de dépenses		
Affectation à un fonds spécial	1 200 000,0	**1 200 000,0**
	1 200 000,0	**1 200 000,0**

Crédits affectés à un fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Programme 1 – Infrastructures et systèmes de transport	
Fonds des réseaux de transport terrestre	**1 200 000,0**
Total	**1 200 000,0**

Ventilation par catégorie de dépenses

(en milliers de dollars)

	2020-2021
Support	**1 200 000,0**
Total	**1 200 000,0**

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX PAR PORTEFEUILLE

Sommaire des prévisions additionnelles des fonds spéciaux à approuver

(en milliers de dollars)

	2020-2021	
	Dépenses	**Investissements**
Économie et Innovation		
Fonds du développement économique	625 000,0	-
Justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	5 000,0	-
Transports		
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 200 000,0	-
Total à approuver	**1 830 000,0**	**-**

Économie et Innovation

Prévisions additionnelles des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	2020-2021	
Fonds spécial	**Dépenses**	**Investissements**
Fonds du développement économique	625 000,0	-
Total à approuver	**625 000,0**	**-**

Fonds du développement économique

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds du développement économique a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS ADDITIONNELS

Les revenus additionnels de 625,0 M$ proviennent de l'augmentation de la contribution financière du gouvernement au titre de la provision pour pertes dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE).

LES DÉPENSES ADDITIONNELLES

Une dépense additionnelle équivalente de 625,0 M$ est inscrite à titre de provision pour pertes estimées sur les interventions financières réalisées dans le cadre du PACTE.

LES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS

Il n'y a aucun investissement additionnel pour ce fonds.

Fonds du développement économique
Prévisions additionnelles de résultats de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2020-2021
Revenus additionnels	625 000,0
Dépenses additionnelles à approuver	**625 000,0**
Impact au surplus (déficit) de l'exercice	-
Impact au surplus (déficit) cumulé au début	-
Impact au surplus (déficit) cumulé à la fin	**-**
Investissements additionnels	
Immobilisations	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-
Total des investissements additionnels à approuver	**-**
Impact au solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-
Impact au solde des avances au (du) fonds général	-
Total	**-**

Justice

Prévisions additionnelles des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	2020-2021	
Fonds spécial	**Dépenses**	**Investissements**
Fonds d’aide aux victimes d’actes criminels	5 000,0	-
Total à approuver	**5 000,0**	-

Fonds d’aide aux victimes d’actes criminels

LA PRÉSENTATION DE L’ENTITÉ

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) est institué par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2).

Le FAVAC permet d'offrir une aide financière à toute personne ou organisme qui favorise :

- le développement de services d'aide aux victimes, notamment pour assurer l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels;
- la recherche sur toute question relative à l'aide aux victimes de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires imposées en vertu du Code criminel et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoutent à ces sommes depuis le 1er juillet 2003, une partie de la contribution pénale exigible de tous les contrevenants reconnus coupables d'une infraction à une loi du Québec, excluant les règlements municipaux.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS ADDITIONNELS

Les revenus additionnels de 5,0 M$ pour l’exercice financier 2020-2021 proviennent des crédits du ministère de la Justice.

LES DÉPENSES ADDITIONNELLES

Les dépenses additionnelles équivalentes de 5,0 M$ pour l’exercice financier 2020-2021 s’expliquent par la réalisation d’un appel de projets permettant d’intervenir auprès des personnes victimes d’actes criminels. Les projets financés, en faveur d’organismes qui offrent des services directs aux personnes victimes d’actes criminels, doivent leur permettre de moderniser leurs services, leurs installations et leurs outils d’intervention dans le but d’offrir un soutien mieux adapté aux besoins de leurs clientèles.

LES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS

Il n’y a aucun investissement additionnel pour ce fonds.

Fonds d’aide aux victimes d’actes criminels

Prévisions additionnelles de résultats de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2020-2021
Revenus additionnels	5 000,0
Dépenses additionnelles à approuver	**5 000,0**
Impact au surplus (déficit) de l'exercice	-
Impact au surplus (déficit) cumulé au début	-
Impact au surplus (déficit) cumulé à la fin	**-**
Investissements additionnels	
Immobilisations	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-
Total des investissements additionnels à approuver	**-**
Impact au solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-
Impact au solde des avances au (du) fonds général	-
Total	**-**

Transports

Prévisions additionnelles des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	2020-2021	
Fonds spécial	**Dépenses**	**Investissements**
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 200 000,0	-
Total à approuver	**1 200 000,0**	**-**

Fonds des réseaux de transport terrestre

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010, et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est affecté au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route;
- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires.

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du ministère des Transports pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS ADDITIONNELS

Les revenus additionnels de 1 200,0 M$ pour l’exercice financier 2020-2021 proviennent des crédits du ministère des Transports.

LES DÉPENSES ADDITIONNELLES

Les dépenses additionnelles équivalentes de 1 200,0 M$ pour l’exercice financier 2020-2021 s’expliquent par l’octroi d’un soutien aux organismes et aux sociétés de transport collectif pour pallier les pertes de revenus et les dépenses occasionnées par la COVID-19 et ainsi leur permettre d’assurer la continuité de leurs services.

LES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS

Il n’y aucun investissement additionnel pour ce fonds.

Fonds des réseaux de transport terrestre

Prévisions additionnelles de résultats de l'exercice financier 2020-2021
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2020-2021
Revenus additionnels	1 200 000,0
Dépenses additionnelles à approuver	**1 200 000,0**
Impact au surplus (déficit) de l'exercice	-
Impact au surplus (déficit) cumulé au début	-
Impact au surplus (déficit) cumulé à la fin	**-**
Investissements additionnels	
Immobilisations	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-
Total des investissements additionnels à approuver	**-**
Impact au solde des emprunts auprès du Fonds de financement	-
Impact au solde des avances au (du) fonds général	-
Total	**-**

Conseil du trésor
Québec